

---

**FONCIERE VOLTA SA**  
**3 avenue Hoche**  
**75 008 PARIS**

**Société Anonyme**  
**au capital de 20 512 538 Euros**  
**R.C.S PARIS 338 620 834**

---

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION  
DE CAPITAL**

**Assemblée générale mixte du 30 juin 2017 – Résolution n°19**

---

**Pricewaterhouse Coopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92 210 NEUILLY SUR SEINE

**Concept Audit & Associés**  
1-3 rue du Départ  
75014 PARIS

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

**Concept Audit & Associés**  
1-3, rue du Départ  
75014 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**(Assemblée générale mixte du 30 juin 2017 – 19<sup>ème</sup> résolution)**

Aux Actionnaires  
**FONCIERE VOLTA**  
3, avenue Hoche  
75008 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

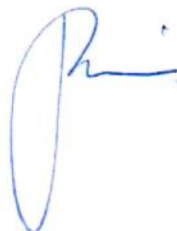
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 8 juin 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Concept Audit & Associés



Yan Ricaud



David Barouch